

La fondatrice, et première Supérieure de 1851 à 1874, a été sœur Marie de Bonsecours. Depuis sa fondation, l'Institution a admis 739 élèves qui, presque tous, ont reçu assez d'instruction pour remplir leur devoirs religieux et sociaux.

L'Institution compte : 45 sœurs, 10 novices sourdes-muettes, 12 filles auxiliaires, 83 élèves qui suivent la Méthode Intuitive Orale pure, 63 qui suivent la Méthode Intuitive Manuelle, 26 qui suivent le cours industriel complémentaire, et 107 anciennes élèves, qui forment le département qu'on appelle l'Asile, ce qui forme un personnel de 346 personnes.

Le service religieux est confié à deux Aumôniers résidents qui, en outre, réunissent chaque dimanche les Sourdes-Muettes de la ville dans une autre maison plus centrale des sœurs de la Providence, et leur font des instructions religieuses.

Deux ou trois fois l'an, l'un d'eux se rend à Québec pour donner des exercices religieux aux Sourds-Muets de la ville et des paroisses environnantes.

Ils vont également porter les secours de la religion dans toute la province aux Sourdes-Muettes qui réclament leur ministère.

Le but premier et prédominant de l'Institution est l'enseignement de la religion, et pour procurer ce secours moral à toutes les infortunées Sourdes-Muettes, les directrices admettent même celles qui sont parvenues à un âge avancé.

Le second but est de donner aux élèves un enseignement qui, d'un côté, développe leur intelligence et les rend capables de remplir les devoirs de la vie sociale, et de l'autre les prépare à un état qui leur assure un moyen d'existence.

Pour arriver sûrement à ce double but, l'Institution s'est toujours efforcée de donner à son enseignement toute la perfection possible, même au prix de grands sacrifices. La fondatrice, ainsi qu'une de ses sœurs, était d'abord allée en 1853 étudier aux Etats-Unis sous le fameux professeur Isaac Peet, directeur de l'Institution des Sourds-Muets de New-York à Washington Heights. Après avoir enseigné par le moyen des signes et y avoir même ajouté quelques essais d'articulation, elle passa en Europe en 1870, pour se mettre parfaitement au courant de la méthode dite Orale, dont les succès étaient fort vantés ; et à son retour, juillet 1870, elle inaugura dans son école et dans le pays, l'enseignement régulier de l'articulation et de la lecture labiale.

L'âge régulier pour l'admission est 9 ans ; cependant, quelque fois certaines raisons graves peuvent faire accepter une enfant avant cet âge. Pour faciliter aux élèves l'accès de l'Institution